

CHALLENGE INTERRÉGIONAL

LA ROUTE DE L'EST FÉMININE

Organisé par les comités régionaux de

BOURGOGNE/FRANCHE COMTÉ & GRAND EST

Parrainage "maillot de leader" par la société DIFFUSPORT



1. Objet et but du challenge

Ce challenge a pour but de promouvoir le cyclisme des régions participantes et de permettre une confrontation interrégionale accrue de bon niveau entre les concurrentes.

Les 6 épreuves retenues par chacune des régions (3 en Grand Est et 3 en BFC) constituent les manches de ce challenge.

2. Règlement du challenge

2.1. Catégories des épreuves et participation

Chaque région participante confie l'organisation de la manche à un club ou à un comité départemental, chaque manche étant constituée d'une épreuve U15-U17 et d'une épreuve Élités-Open-Access-U19.

Le Challenge est ouvert à toutes les licenciées des diverses régions de France et se dispute à titre individuel. Toutes les catégories FFC sont acceptées sur l'épreuve.

Les femmes appartenant à un groupe UCI (toutes disciplines confondues) pourront également prendre part aux manches de la Route de l'Est féminine. Elles seront prises en compte dans le classement général.

2.2. Classements

Deux classements journaliers distincts Élités-Open-Access-U19 et U15-U17 sont établis avec classements spéciaux pour les U19 et pour les U15.

2.3. Caractéristiques des épreuves

Les épreuves se déroulent sur une distance comprise :

- Entre 45 et 50 km pour les U15/U17.
- Entre 80 et 90 km pour les Élités-Open-Access-U19.

La longueur du circuit est fixée à 8 km minimum.

Les classements sont établis au temps et donnent lieu à attribution de points à la place réelle en vue d'un classement général final.

Un contre-la-montre peut être organisé dans le cadre d'une épreuve par tronçons au temps. Dans ce cas, seul le classement général de la journée sera pris en compte pour l'attribution des prix et des points prévus.

Les droits des épreuves (Responsabilité Civile incluse) sont ceux prévus par les tarifications régionales respectives.

L'organisateur gère : animateur, primes, coupes, trophées. Il doit mettre des moyens vidéo à la disposition du juge à l'arrivée avec, au minimum, 2 moyens vidéo (caméra et tablette ou appareil photo) et doit également mettre 3 voitures arbitres et 2 voitures suiveuses de dépannage (minimum) à la disposition du jury des arbitres de l'épreuve.

Il doit également prévoir des barrières pour l'arrivée sur 150 à 200 mètres.

Il doit être prévu une réunion des directeurs sportifs avant le départ des épreuves.

2.4. Horaires de départ

L'organisateur doit impérativement préciser les horaires de départ à minima 1 mois avant la date de l'épreuve sur les sites internet des comités de la région support.

2.5. Règlementation course et officiels

Toutes les épreuves du Challenge sont courues sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Chaque région désigne le Président de jury et les arbitres.

2.6. Dispositif de secours

Le club organisateur s'engage à mettre en place un dispositif médical de secours présent sur place.

2.7. Barème des points - Classement général

L'attribution des points sur le classement de chaque épreuve sera le suivant :

1 ^{ère} : 100	6 ^{ème} : 45	11 ^{ème} : 20	16 ^{ème} : 7
2 ^{ème} : 80	7 ^{ème} : 40	12 ^{ème} : 15	17 ^{ème} : 6
3 ^{ème} : 70	8 ^{ème} : 35	13 ^{ème} : 10	18 ^{ème} : 5
4 ^{ème} : 60	9 ^{ème} : 30	14 ^{ème} : 9	19 ^{ème} : 4
5 ^{ème} : 50	10 ^{ème} : 25	15 ^{ème} : 8	20 ^{ème} : 3

Les points sont attribués à la place réelle. Dans le cas d'une épreuve par tronçons, c'est la place au classement général final de la journée qui est prise en compte.

En cas d'égalité de points au classement général, les concurrentes seront départagées par le nombre de 1^{ère} place, de 2^{ème} place, de 3^{ème} place, ...

Le dernier meilleur classement servira de départage en cas d'ultime égalité.

2.8. Points de compensation sur le classement général

En cas de sélection régionale ou nationale le jour d'une épreuve de la « Route de l'Est Féminine », il sera accordé 25 points de compensation à l'athlète concernée. Ce bénéfice sera accordé une seule fois au cours de l'année sur une des 6 manches.

Toutefois, ces points de compensation ne seront attribués que si l'athlète en ayant bénéficié participe à la manche finale et ne seront comptabilisés qu'à l'issue de la finale.

La licenciée concernée par ces points de compensation devra en avvertir le référent REF de sa région.

2.9. Récompenses - Maillots de leader - Prix

2.10.1. Épreuves du jour

Le club organisateur garantira les dotations suivantes :

- 228 € minimum U19/ Élites-Open-Access (grille 228.15), spécial U19 47 € (grille 47.5),
- 107 € minimum U15/U17 (grille 107.15), spécial U15 28 € (grille 28.5).

Les 4 leaders du classement général seront, chacune, récompensées par un bouquet.

Des récompenses devront être attribuées aux podiums composés des 3 premières de chaque catégorie (U15, U17, U19 et Élites-Open-Access) (12). Ces récompenses pouvant être bouquets, gerbes, coupes ou médailles.

Toutes autres dotations complémentaires sont laissées à l'initiative de l'organisateur.

2.10.2 Maillots de leader du classement général

Les lauréates du classement général U15, U17, U19 et Élites-Open-Access recevront, à l'issue de chaque manche, un maillot de leader qu'elles auront obligation de porter sur la manche suivante.



2.10.3. Prix attribués aux classements généraux

Le total des prix attribués aux différents classements généraux est de 2 000 €, financés à parts égales par les deux comités régionaux organisateurs de ce Challenge « R.E.F. ».

Les comités assurent la gestion des classements généraux, tant provisoires que définitifs, ainsi que la distribution des prix remportés à l'issue de la finale.

2.10.4 Tableau d'attribution des prix

	Seniors/juniors	Spécial juniors	Cadettes/minimes	Spécial minimes
1	230	50	100	30
2	180	30	70	20
3	150	20	60	10
4	120	20	50	10
5	100	20	40	10
6	80		30	
7	70		30	
8	60		30	
9	50		20	
10	50		20	
11	40		20	
12	40		20	
13	30		10	
14	30		10	
15	30		10	
TOTAL	1 260 €	140 €	520 €	80 €

2.11 Calendrier du challenge "Route de l'Est Féminine" 2023

Les épreuves auront lieu comme suit :

19 mars : GP de Paron (89)

7 mai : GP du Saugeais (25)

18 mai : GP d'Aix en Othe (10)

18 juin : Souvenir Marcel Cuisant Dole (39)

30 juillet : Prix d'Acy Romance (08)

3 septembre : La Fiitelcom race (88)

2.12. Transmission des résultats

Les différents classements établis après chaque manche seront transmis, au plus tard dans les 48 heures suivant l'épreuve, aux Comités Régionaux qui assureront le suivi des classements généraux.

Les classements généraux seront diffusés sur les sites internet de chaque comité.